

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

Les urnes ont parlé

DOSSIER
RAPPORT
FINANCIER
2012-2013

ACTUALITÉ

• PROJET DE LOI AUTONOMIE • POUVOIR
D'ACHAT • RICHESSES ET FISCALITÉ

NOTRE ASSOCIATION

- RÉUNION INTER UCR
- RÉUNION DU PÔLE



Sommaire

3. ÉDITORIAL

Les urnes ont parlé...

4 - 8. ACTUALITÉ

Un peu de bonheur...

Projet de loi autonomie

Fiscalité : actions,
réactions, propositions

Pouvoir d'achat : un mauvais coup

Pacte de responsabilité

9. NOTRE ASSOCIATION

Réunion de l'inter UCR

Réunion du Pôle

10-11. DOSSIER

Rapport financier 2012-2013

12 - 13. MAGAZINE

Déclaration de revenus : ce qui change

14. LU POUR VOUS EN CHIFFRES

15. PAROLES D'ADHÉRENTS

Publications, courriers

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État et des collectivités territoriales et hospitalières, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directrice de la publication : Annick Merlen

Rédactrice en chef : Annick Merlen

Secrétaire de rédaction : Michel Salingue

Abonnement annuel 2014 au Courrier du Retraité :
8 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris
01 47 42 80 13

Fax : 01 47 42 13 29

Courriel : fgrfp@wanadoo.fr

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation Studio graph (Sèvres)

Impression IPS - Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0317G06323

ET MAINTENANT,
TU VOIS L'AVENIR COMMENT ?



Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois Fonctions publiques, Etat, Hospitalière ou Territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des 56 syndicats de fonctionnaires affiliés à la FGR-FP
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au Courrier du Retraité appelez le secrétariat de la FGR-FP au 01.47.42.80.13

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial Annick Merlen, secrétaire générale

Les urnes ont parlé ... même si beaucoup de voix ont manqué

Une forte abstention est toujours désolante. Elle rappelle les temps où le droit de vote n'existait pas et les luttes menées pour obtenir ce droit fondamental du citoyen, donner son opinion, s'exprimer. Un peu d'histoire. 1791 : suffrage censitaire (lié au montant de l'impôt payé) et indirect (élection « d'électeurs » qui élisent à leur tour les députés), distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs. 1799 : suffrage universel masculin mais limité par le système des listes de confiance : désignation de quelques électeurs qui élisent des listes, communales, départementales puis une liste nationale.

“ ... ce droit fondamental du citoyen, donner son opinion, s'exprimer. ”

1815 : suffrage censitaire rétabli.
1848 : suffrage universel masculin à partir de 21 ans et vote secret qui ne seront plus remis en cause.
1944 : droit de vote des femmes, premier vote en 1945 aux élections municipales.
1974 : droit de vote à 18 ans.
Les raisons de cette forte abstention se déclinent dans tous les médias : pour le « peuple de gauche » une immense déception. Bon nombre de promesses électorales n'ont pas été tenues, et le virage social-démocrate du président de la République avec le « social » oublié, pour

le « peuple de droite » défiance, naturelle, envers le pouvoir en place et peut-être aussi envers ses propres représentants. Et le résultat ne s'est pas fait attendre. Outre une augmentation certaine du nombre de voix en sa faveur, l'abstention a favorisé l'extrême-droite. Je persiste à dire, ce qui va peut-être me valoir de nouveaux courriers incendiaires, que l'électeur du Front national soit manque de réflexion et d'information soit vote en toute connaissance de cause, et il est indigne. Je vous fais part de deux extraits de courriers reçus à propos de l'éditorial du CR 190 :
« Votre éditorial est déplaisant par son ton autoritaire et méprisant, ce n'est pas la première fois d'ailleurs. Vous vous adressez à des adultes, âgés certes, mais pas à des crétins séniles. Vous devez sans doute détenir la vérité infuse puisque vous ordonnez de penser comme vous. Tous les contradicteurs sont des fascistes, mot très à la mode qui sert d'épouvantail » et dans le même style « j'attends de votre part moins de sectarisme et plus de respect pour l'opinion des autres ».

Je vous épargne les considérations sur la taxe CMU, sur les concierges espagnoles et portugaises et sur le mariage pour tous. Bien sûr que différentes opinions s'expriment, nous sommes en démocratie, mais pour certaines, je dis... et je continuerai à le dire, malheureusement !

ANNICK MERLEN

Le 2 avril 2014

En bref...

Pollution

En mars, les grandes agglomérations ont été confrontées à des pics de pollution. Parmi les facteurs de pollution les plus dangereux figurent les particules fines qui seraient responsables d'une perte d'espérance de vie de 3,6 à 7,5 mois à 30 ans. Ces particules fines sont classées par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « cancérogènes certains ». Sur l'ensemble du pays, la circulation automobile est responsable de 15 % de cette pollution et le transport routier, l'industrie-agriculture et le chauffage sont responsables chacun pour un tiers. Dans les grandes agglomérations ce sont essentiellement la circulation automobile et le transport routier qui sont les plus gros émetteurs de particules fines.

C'est la crise ! Pas pour tous...

En France, les patrons des entreprises du CAC40 ont perçu, en moyenne, 2,3 millions d'euros en 2013. Quant aux traders de Wall Street, ils ont reçu un bonus de 118 000 € en moyenne, en augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. De par le monde, les détenteurs de capitaux n'ont guère souffert puisque la capitalisation boursière mondiale est passée de 60 000 milliards de dollars en 2007 à 62 000 milliards en 2013.

Adaptation du logement

Un rapport sur le logement publié en décembre dernier indique que seulement 5,9 % du parc de logements en France sont adaptés aux plus de 65 ans. Ce taux est inférieur à la moyenne européenne et place la France loin derrière les Pays Bas (16,1 %), le Danemark (12,9 %) ou l'Allemagne (7,8 %). Ce rapport rappelle que les personnes de plus de 65 ans habitant des logements non adaptés s'exposent à des chutes (62 % des 450 000 chutes enregistrées chaque année surviennent à domicile). Voir infographie ci-contre.

Billet d'humeur

Un peu de bonheur dans ce monde de brutes...

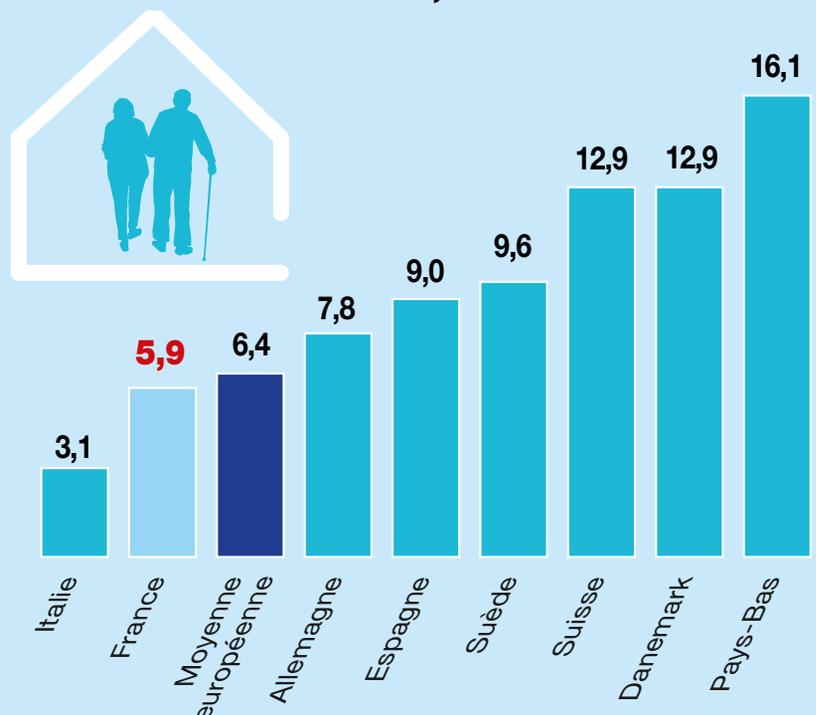
La situation politique économique et sociale n'est pas très enthousiasmante, cette rubrique est souvent plutôt grave, il faut donc cultiver les petits moments de bonheur. Il en existe un, pour ceux qui ont cette chance et ce plaisir, c'est celui de voir grandir ses petits-enfants qui vous donnent de leur spontanéité, de leur franchise, de leur amour. J'ai reçu un courriel qui reprend des réflexions d'enfants de 6 ans sur la place du retraité dans leur vie. Si elles peuvent vous amener à esquisser un léger sourire, ce sera bien.

« Les grand-parents ne font rien d'autre que nous attendre lorsque nous venons les voir. » « Ils sont tellement vieux qu'ils ne peuvent pas courir ou jouer à des jeux où on se pousse un peu. Mais c'est drôlement bien lorsqu'ils nous conduisent à des boutiques de bonbons. » « Quand on va se promener avec eux ils ralentissent toujours pour nous montrer des feuilles mortes ou des chenilles. Ils nous montrent des fleurs, nous parlent de leurs couleurs. » « Grand-papa c'est l'homme le plus gentil de la Terre ! » « C'est un puits de science, il me montre des tas de trucs, mais je ne le verrai jamais assez pour devenir aussi calé que lui ! » « Lorsqu'ils nous lisent des livres, ils ne sautent pas des lignes. Et si on leur demande de nous relire la même histoire, ils ne disent rien. » « Tout le monde devrait avoir une grand-mère, surtout si vous n'avez pas de télévision, parce que ce sont les seuls adultes qui aiment passer du temps avec nous. » ■ CHRISTIAN STEENHOUDT

Infographie

Part des logements équipés pour faire face au handicap

EN 2006, EN %



PROTECTION SOCIALE

Autonomie : le projet de loi est publié

Aboutissement d'une période intense de concertation, trois documents ont été publiés en février : le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, l'exposé des motifs et un rapport annexé.

Le projet dont on parle depuis 2005 existe. Il est examiné pour avis par divers organismes, il doit être présenté au conseil des ministres le 9 avril, à l'Assemblée nationale le 17 juin et au Sénat avant le 14 juillet... si le remaniement ministériel ne vient pas troubler ce calendrier.

DES AVANCÉES

On ne peut que partager nombre d'orientations qu'il contient :

- améliorer l'accès aux aides techniques et aux actions de prévention,
- lutter contre l'isolement des personnes âgées,
- donner aux résidences-autonomie (ex logements-foyers) une mission de prévention en les dotant d'un forfait autonomie,
- réglementer le fonctionnement des résidences-services,
- exiger la transparence sur la facturation des prestations dans les EHPAD,
- adapter les logements existants et développer une offre de logements adaptés,
- définir des droits tels que la liberté d'aller et venir, le choix de son mode de vie, le droit à l'information, la désignation d'une personne de

confiance, l'interdiction de bénéficier de dons, legs ou avantages financiers de la part de la personne aidée, le droit au répit pour les aidants dits naturels.

MAIS DES DISPOSITIONS INACCEPTABLES

Tout ce qui est prévu dans la loi pour la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie doit être financé par les 645 millions de la CASA (la contribution de 0,3% sur les pensions des retraités imposables). Rien à voir avec notre revendication d'une cotisation universelle et progressive sur l'ensemble des revenus. Ainsi l'APA à domicile sera revalorisée en augmentant les plafonds de 100 à 400 euros selon le degré de dépendance, le ticket modérateur étant maintenu ; le reste à charge restera donc très lourd. Les aidants disposeront d'un droit au répit de 500 euros par an, mais trouveront-ils les structures d'accueil nécessaires ? Le projet de loi évoque le baluchonnage (présence jour et nuit d'une tierce personne), dispositif contraire au droit du travail.

Nous préconisons des services publics et ce seront des associations, dont la plupart sont en difficulté, ou



© Peter Atkins - Fotolia.com

“ Tout ce qui est prévu dans la loi pour la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie doit être financé par les 645 millions de la CASA. ”

bien des organismes à but lucratif, ou encore des personnes employées directement, voire des bénévoles ou des aidants familiaux qui continueront d'intervenir.

Nous voulions une formation de qualité attestée par un diplôme, un statut, une rémunération décente pour les intervenants. Il n'en est pas question dans le projet de loi. Seul le rapport annexé fait allusion à « une politique active de professionnalisation et de qualification » sans plus de précisions.

Quant au CNRPA et aux CODERPA, organismes où les retraités sont représentés es qualité par des organisations syndicales et la FGR-FP, ils disparaissent, au profit de conseils dont la composition ne mentionne pas les retraités. ■

BÉNÉDICTE VRAIN

FISCALITÉ

Actions, réactions, propositions

Face à l'actualité fiscale récente, la FGR-FP agit, réagit et propose.

Présenté à tort comme correspondant à des frais professionnels et comme une niche fiscale pour justifier sa suppression, **l'abattement de 10% a été maintenu**. C'est grâce au travail effectué par la FGR-FP qui a démontré et dénoncé la méconnaissance totale de la Cour des Comptes sur le sujet, qui a multiplié les communiqués de presse en direction des médias et a envoyé des courriers personnalisés aux rédacteurs en chef et aux journalistes de l'ensemble des médias, dès que des contre-vérités (frais professionnels) étaient énoncées. La suppression de cet abattement aurait été synonyme d'une forte augmentation des impôts pour tous les retraités et très grave pour ceux qui ont subi la suppression de la 1/2 part et qui seront taxés sur la majoration de pension pour trois enfants et plus. Pour le moment, cet abattement n'est donc pas remis en cause mais la prudence reste de mise.

LA FISCALISATION DE LA MAJORATION DE 10%

La majoration de pension (10% pour 3 enfants + 5% à partir du 4^e) pour chacun des époux devient imposable sur les revenus de 2013. L'existence de ces majorations donne lieu à débat au sein des adhérents de la FGR-FP, les avis étant très partagés. Il est difficile d'affirmer que cette mesure ait une réelle incidence sur la natalité. Le nombre d'enfants

semblant plus lié à l'existence de structures d'accueil après la naissance, aux possibilités de scolarisation très jeune, à un aspect culturel et social selon les classes sociales, à la situation économique voire aux convictions religieuses. Elle soulève aussi la question du pourquoi l'attribution aux deux parents (ceci existait avant l'arrêt Griesmar) et pourquoi en pourcentage, ce qui accentue les différences de rémunération. On peut considérer aussi que l'intérêt des familles est plutôt dans l'amélioration des aides quand les enfants sont jeunes ou étudiants. Quant à la fiscalisation, la FGR-FP, au niveau des principes, affirme que tous les revenus perçus doivent être imposables.

“ Dans une économie mondialisée et financiarisée, l'accumulation forte et rapide de richesse s'est faite au détriment des salaires. ”

Il n'en reste pas moins que cette mesure prise rapidement et applicable immédiatement va se traduire par une augmentation forte de l'impôt et une perte d'avantages sociaux liés à la notion de revenu imposable pour

certaines. A minima cette fiscalisation aurait pu se faire très progressivement et par paliers chaque année. La position définitive de la FGR-FP sera déterminée après les débats et votes dans les assemblées générales préparatoires au prochain congrès de Poitiers. Cette mesure est d'autant plus mal vécue que la réforme fiscale ne s'attaque pas à un certain nombre de niches fiscales et à la taxation de la richesse.

LA NÉCESSAIRE SOCIALISATION DE LA RICHESSE

Dans une économie mondialisée et financiarisée, l'accumulation forte et rapide de richesse s'est faite au détriment des salaires (soit en les comprimant, soit en créant du chômage) et en ayant bénéficié d'avantages et de cadeaux fiscaux importants. Il est donc juste de faire participer cette richesse à la solidarité nationale en la taxant. Pour cela il faut agir au moment où elle se crée. Pour les entreprises, en plus de l'impôt sur les sociétés qui ne taxe que le bénéfice net, on peut les taxer sur le bénéfice brut d'exploitation (avant toute distribution de dividendes et déductions de tous les autres frais et charges). Ensuite il faut taxer le capital accumulé tout comme le travail.

Le besoin de justice est incontournable pour que chacun comprenne les efforts qui lui sont demandés. ■

CHRISTIAN STEENHOUDT



© Dasha Petrenko - Fotolia.com

RETRAITE

Encore des mauvais coups pour le pouvoir d'achat

Le 12 mars dernier, le Conseil d'administration de l'ARRCO (retraite complémentaire des salariés relevant du régime général) décide de « geler » les retraites complémentaires pour 2014.

La FGRFP ne peut pas se désintéresser de cette situation car de plus en plus nombreux sont les retraités de la Fonction publique qui touchent aussi une retraite du régime général (36 % des anciens fonctionnaires d'État et 71 % parmi les anciens territoriaux et hospitaliers). Au-delà, cette décision peut, demain, avoir valeur d'exemple quand il s'agira de décider de la revalorisation des retraites de base du régime général et des pensions de la Fonction publique au 1^{er} octobre 2014 tel que le prévoit la nouvelle réforme.

Déjà, en mars 2013, les administrateurs majoritaires de l'ARRCO, arguant d'une dégradation des comptes due au développement du chômage, avaient décidé de ne revaloriser les retraites complémentaires que du montant de l'inflation moins un point et c'est l'application stricte de cette décision qui mène, aujourd'hui, au gel des retraites complémentaires.

Et pourtant, le pouvoir d'achat des retraités, dans leur ensemble, poursuit sa dégradation. Après la CASA (0,3 %) en 2013, la disparition définitive de la demi-part des veuves et veufs ayant élevé des enfants, le blocage des tranches d'imposition en 2012 et 2013 voici l'augmentation de la TVA au 1^{er} janvier 2014, l'imposition de la majoration de pension pour trois enfants et le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre. Contrairement à ce que voudrait la simple logique, la fiscalisation de la majoration de 10 %, annoncée dans

le cadre de la réforme des retraites entrant en application au 1^{er} janvier 2014, s'appliquera sur les revenus perçus en 2013 selon la loi de finances votée à l'automne dernier.

Malgré le recul indéniable de leur pouvoir d'achat, certains continuent de désigner à la vindicte populaire les retraités comme étant des privilégiés. Un récent rapport de l'OCDE préconise « un arbitrage entre le maintien des systèmes généreux (sic) de retraite et la mise en place de mesures efficaces d'aide aux personnes les

plus touchées par les difficultés du marché du travail ».

Rappelons simplement que la retraite moyenne s'élève « généreusement » à 1 256 € par mois et que les vraies inégalités sont ailleurs quand on sait que les 10 % de ménages les plus riches ont vu leur revenus progresser plus vite que celui des 10 % les plus pauvres passant de 6,2 fois supérieurs en 2001 à 7,2 fois en 2011. ■

MICHEL SALINGUE



“ La retraite moyenne s'élève « généreusement » à 1 256 € par mois ! ”

© pressmaster - Fotolia.com

ECONOMIE

Pacte de responsabilité et financiarisation des entreprises

Les politiques, le patronat et les médias nous rebattent les oreilles sur l'absence de compétitivité des entreprises, absence qui serait due au montant des salaires et aux cotisations sociales y afférentes.

Quand on s'intéresse aux statistiques pour la période 1980 à 2012, il apparaît que la part des salaires dans les charges des entreprises est restée stable alors que pour la même période la part des dividendes versés aux actionnaires a plus que doublé.

Même si l'on considère que la rémunération du capital est légitime, une telle progression paraît pour le moins anormale.

Une des explications de ce phénomène réside en partie dans le changement de politique des grands groupes qui, plutôt que recourir à l'emprunt bancaire, se sont tournés vers les actionnaires pour lever des fonds. Ce changement de stratégie a entraîné des conséquences sur la gouvernance des entreprises. En effet quand une entreprise a recours à l'emprunt bancaire, le prêteur, en l'occurrence le banquier, n'a aucune influence sur la gestion de l'entreprise. A contrario, l'actionnaire qui a engagé des fonds a le pouvoir de décision et la possibilité de s'allouer le maximum de profit en rémunération du capital qu'il a engagé par le biais notamment de la distribution de dividendes.

Par ailleurs, au cours des décennies



© apops - Fotolia.com

“ Les prélèvements sur la richesse de l'entreprise pour rémunérer le capital se sont réalisés au détriment des salaires. ”

précédentes, il a été constaté une évolution importante dans la composition des détenteurs d'actions. Les actions des sociétés cotées en bourse ne sont plus détenues par quelques grandes familles qui en dehors de l'aspect financier et de la rémunération de leur capital avaient comme objectif la bonne marche et la pérennité de l'entreprise.

Actuellement, la majorité des actions est dans les mains de fonds de pension, de sociétés de capitalisation, de fonds d'épargne mutuelle dont le but est avant tout une rémunération maximum des capitaux investis. Nous sommes arrivés à une financiarisation de l'entreprise et les prélèvements sur la richesse de l'entreprise pour rémunérer le capital se sont réalisés au détriment des salaires.

Le pacte de responsabilité mis en place par le Président de la Répu-

blique va-t-il permettre de créer des emplois et de réaliser des investissements ? Ou bien ne faire qu'accroître la rémunération du capital par la distribution de dividendes ?

En 1988, avec l'instauration « d'emplois nouveaux à contrainte allégée », Yvon Gattaz promettait déjà 471 000 emplois mais ce ne fut qu'une promesse de plus.

Face à une situation économique et sociale dégradée, il y a urgence à agir, mais des garanties sur l'emploi et l'investissement sont plus que nécessaires pour que l'augmentation des taux de marge des entreprises ne profite pas encore une fois aux seuls actionnaires. Comme vous avez pu le remarquer, toute la communication du MEDEF est axée en ce moment sur la baisse et la faiblesse du taux de marge des entreprises. Ce n'est pas un hasard ! ■ MICHEL SOUFFLET

La FGR-FP et ses partenaires

Le Pôle des retraités

Une nouvelle rencontre a eu lieu mardi 18 février avec nos partenaires du Pôle des retraités.

Le Pôle des retraités a fait un tour d'horizon sur la situation économique et sociale jugée, pour le moins, préoccupante. Il a exprimé ses interrogations sur l'efficacité du pacte de responsabilité, satisfaisant pour le patronat, beaucoup moins pour les salariés ! A l'ordre du jour de la réunion étaient inscrits les points suivants :

Le pouvoir d'achat

Après la suppression de la demi-part l'instauration de la CASA (contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie) la fiscalisation de la majoration de pension pour les

parents de trois enfants va à nouveau diminuer le pouvoir d'achat des retraités, tout comme le report de la revalorisation des pensions du 1er avril au 1er octobre.

La loi pour l'adaptation de la société au vieillissement

Après une importante concertation à laquelle la FGR a participé, la première partie du projet de loi, le maintien à domicile a été présentée. Le projet de loi contient d'indéniables avancées mais le financement est très contraignant et sera, probablement, insuffisant.

Il est prévu que cette partie de la loi

entre en application en janvier 2015.

L'aide au maintien à domicile

Le Pôle des retraités va interpeller à nouveau le ministère de la Fonction publique pour obtenir un bilan des aides accordées depuis 2013. Le nombre de bénéficiaires est en baisse à cause des seuils de ressources imposés d'une part et du manque d'information d'autre part.

Le projet de diminution du montant de la rente de la retraite mutualiste du combattant a, heureusement, été abandonné.

L'inter UCR

L'inter UCR s'est réunie vendredi 21 février.

L'inter UCR a également débattu du pouvoir d'achat des retraités. Les analyses des organisations sont différentes mais toutes reconnaissent une baisse de pouvoir d'achat. Un document d'expression commune est en préparation.

- Chaque organisation a également fait part de sa toute première analyse du projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement.

Toutes regrettent le peu de place laissée au mot « retraités » alors que le financement de cette première partie de la loi repose en totalité sur la CASA... payée par les seuls retraités !

- Le CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées) doit

donner son avis sur le texte. Les organisations de l'inter UCR qui en sont membres comme l'est la FGR-FP se réuniront pour élaborer ensemble leur avis et le transmettre aux autres organisations membres de ce comité.

- Enfin l'inter UCR a fait un point sur l'ICE (initiative citoyenne européenne) pour « l'accès pour tous à des soins de qualité » (Cf CR 188 page 8).

La commission européenne a rejeté cette initiative. La FERPA (Fédération européenne des retraités et personnes âgées) a déposé un recours devant la cour de justice européenne.

La FGR-FP
c'est aussi un
site internet
régulièrement
mis à jour :

www.fgrfp.org



DERNIÈRE MISE À JOUR :
actualité,
communiqués de presse,
publications des
adhérents.

Rapport financier 2012-2013

Comptes de résultats au 31 décembre 2013

CHARGES	MONTANT		PRODUITS	MONTANT	
	2013	2012		2013	2012
MATERIEL - FOURNITURES	11 094,31	14 128,44	VENTES DE PRODUITS ET SERVICES		
SOUS-TRAITANCE	0,00	1 828,60	• Abonnements Courrier du Retraité	755,50	800,00
LOCATIONS	16 273,84	31 562,39	• Annonces	9 091,09	11 682,12
CHARGES DE COPROPRIETE	18 132,49	14 827,80	• Divers	0,00	65,00
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	11 208,04	14 178,97	PARTICIPATIONS CONGRÈS	0,00	41 372,25
ASSURANCE	24 149,83	24 079,77	COTISATIONS	482 694,95	511 362,88
DOCUMENTATION ET DIVERS	3 232,62	7 496,64	PRODUITS DE GESTION	15 972,01	19 721,94
HONORAIRES	3 261,81	5 441,60	PRODUITS FINANCIERS	11 940,09	369 608,77
COMMUNICATION PUBLICATIONS			PRODUITS EXCEPTIONNELS	200,00	2 971,61
RELATIONS PUBLIQUES	83 669,29	79 322,88	REPRISE SUR PROVISION	0,00	160 160,00
DÉPLACEMENTS MISSIONS RÉCEPTION	102 334,72	177 139,57	TRANSFERT DE CHARGES	0,00	138,30
AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉPHONE	102 462,85	104 284,45			
FRAIS BANCAIRES ET DIVERS	2 771,66	4 781,96			
IMPOTS ET TAXES	19 740,63	19 267,90			
CHARGES DE PERSONNEL	134 680,11	143 391,33			
CHARGES DE GESTION	39,74	40,69			
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	22 102,01			
AMORTISSEMENTS	52 220,55	23 557,57			
PROVISION	12 771,80	1 264,62			
TOTAL DES CHARGES	598 044,29	688 697,19	TOTAL DES PRODUITS	520 653,64	1 117 882,87
EXCEDENT		429 185,68	DEFICIT	77 390,65	
TOTAL DE CONTROLE	598 044,29	1 117 882,87	TOTAL DE CONTROLE	598 044,29	1 117 882,87

CONSTATER, PRÉVOIR, SE PROJETER...

L'exercice 2011 se terminait par un solde négatif de 32 728,24 €.

L'exercice 2012 constate un bénéfice de 429 185,68 € dû à la réalisation de nos plus-values sur des valeurs BNP et à la reprise de provisions devenues sans objet. Il n'en reste pas moins que la baisse des cotisations est pré-occupante : - 28 667,93 € entre 2011 et 2012. Elle se confirme malheureusement en 2013 avec - 28 668,03 € supplémentaires. La baisse de nos recettes n'est pas sans poser des problèmes dans l'équilibre de notre budget.

L'exercice 2013 se termine par un déficit de 77 390,65 €. Pourtant un travail considérable a été réalisé sur nos charges. Nous avons réalisé des économies sur la plupart des postes de fonctionnement

et ce n'est pas seulement dû à l'absence de congrès en 2013. La baisse la plus importante a été réalisée sur la masse salariale : - 8 711,22 €. A la faveur du changement de la comptable, nous avons effectué une réorganisation du travail qui nous a permis de diminuer le temps de travail du poste de comptabilité pure et donc de faire des économies. Toutefois, dans le même temps, nos amortissements ont grandement augmenté dans la mesure où nos locaux ont été réévalués au 31 décembre 2012. C'est la principale raison de l'importance de notre déficit. Nous avons également provisionné la somme due par la comptable licenciée en 2012. Enfin, nous devons d'ores et déjà prendre en compte l'augmentation du coût

d'acheminement du *Courrier du retraité* : + 13% en 2014, +10 % en 2015.

A noter la situation des trésoreries départementales : après une légère baisse en 2012 due à la prise en charge des frais de déplacement des délégués départementaux au congrès national 2012, les disponibilités départementales ont progressé de 81 568,21 € pour atteindre un total de 1 549 182,55 €.

Enfin, le report à nouveau va nous permettre d'absorber le déficit. Notre trésorerie de son côté reste saine.

De façon générale, la maîtrise de nos dépenses va se poursuivre mais la situation ne peut perdurer. Le retour à l'équilibre ne pourra s'envisager sans nouveau développement. ■ R. ANDRÉ

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	EXERCICE 2013		EXERCICE 2012		PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	VALEUR BRUTE en €	AMORTISSEMENT en €	VALEUR NETTE en €	VALEUR NETTE en €		2013	2012
						VALEUR NETTE en €	VALEUR NETTE en €
ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur du patrimoine intégré	2 618 220,03	2 618 220,03
IMMOB^o CORPORELLES					Report à nouveau : solde créditeur	938 694,70	509 509,02
Terrain rue vignon	498 698,20		498 698,20	0,00	Résultat	-77 390,65	429 185,68
Immeuble rue Vignon	1 994 792,80	49 371,12	1 945 421,68	2 493 491,00	Provision pour pension et obligations similaires	32 193,94	27 482,08
Installations générales, Agencé	2 884,75	239,47	2 645,28	0,00	Avoirs Sections départementales	1 549 182,55	1 467 614,34
Matériel de bureau et informatique	54 170,06	47 976,01	6 194,05	7 716,57	TOTAL I	5 060 900,57	5 052 011,15
Mobilier	47 042,56	43 987,27	3 055,29	3 674,46	DETTES		
Concessions et droits similaires	4 193,85	4 193,85	0,00	468,27	Dettes auprès des établissements financiers et assimilés	142 080,42	117 107,01
IMMOB^o FINANCIÈRES					Fournisseurs	4 502,29	11 023,81
Prêts				12 162,65	Frais Factures non parvenues	13 274,46	13 834,50
TOTAL I	2 601 782,22	145 767,72	2 456 014,50	2 517 512,95	Dettes fiscales et sociales	31 752,44	20 370,56
ACTIF CIRCULANT					Charges à Payer	133 828,45	135 152,00
Frais avances et acomptes versés / Cde	10 058,89		10 058,89	10 053,31	TOTAL II	325 438,06	297 487,88
CRÉANCES					Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Adhérents	281 411,63		281 411,63	383 256,50			
Adhérents FAE	6 331,09		6 331,09	7 612,80			
Autres (dont créances 2007)	58 693,06	53 745,95	4 947,11	5 561,40			
Produits à recevoir	10 012,75		10 012,75	3 355,15			
	356 448,53	53 745,95	302 702,58	399 785,85			
TRÉSORERIE							
Sicav	330 275,61		330 275,61	305 932,13			
	330 275,61		330 275,61	305 932,13			
DISPONIBILITÉS							
Intérêts courus à recevoir	10 793,44		10 793,44	4 550,00			
BNP	0,00		0,00	69,01			
BRED	44 058,47		44 058,47	8 354,86			
BRED LIVRET	599 550,00		599 550,00	550 000,00			
BRED CONGRÈS	11 981,82		11 981,82	11 880,22			
BRED SOLIDARITÉ	21 396,43		21 396,43	16 150,13			
LBP	46 230,37		46 230,37	39 662,87			
Comptes sections département.	1 549 182,55		1 549 182,55	1 467 614,34			
Caisse	242,44		242,44	242,44			
	2 283 435,52		2 283 435,52	2 098 523,87			
Charges constatées d'avance	3 851,53		3 851,53	17 690,92			
TOTAL II	2 984 070,08	53 745,95	2 930 324,13	2 831 986,08	TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	5 585 852,30	199 513,67	5 386 338,63	5 349 499,03	TOTAL DU PASSIF (I+II+III)	5 386 338,63	5 349 499,03

CONSUMMATION

Tablettes, ordinateurs, smartphones : tout se pirate !

Aujourd'hui, tout le monde est connecté. Internet et les communications électroniques font partie intégrante de notre quotidien. On y déclare ses revenus, on paye en ligne, on fait des virements bancaires, on échange des données... pour le plus grand plaisir des pirates.



Toutes ces opérations qui sont autant de fenêtres sur nos vies attirent bien des envies et les attaques électroniques ne cessent de se développer sous des formes très variées.

On assiste aujourd'hui à une recrudescence des pirates qui prennent, à distance, le contrôle de nos tablettes, ordinateurs ou smartphones. Il y a ceux qui piratent nos données, notamment les codes et carnets d'adresses, et puis il y a ceux qui créent de faux sites et nous envoient des courriels dans lesquels ils nous proposent de nous rembourser un trop-perçu moyennant... nos coordonnées bancaires.

Ce genre de pratiques se multiplie, les « copies » ressemblent de plus en plus à l'original et deviennent donc de moins en moins décelables. La méfiance et la prudence s'imposent quand on reçoit ce genre de courriels. Toutes ces pratiques sont bien évidemment illégales et les services de police en charge de ce dossier enregistrent de francs succès mais qui sont autant de nouveaux défis à relever. Et pour cause, ces « pirates » ont des motivations très diverses.

Les hackers sont des spécialistes dans la maîtrise de la sécurité informatique et donc des moyens de déjouer cette sécurité. Certains cherchent, simplement par défi et par jeu, à déjouer tout nouveau

système de sécurité mis en place. Pour d'autres, l'important est de se faire remarquer, notamment par des grandes entreprises dans l'optique de se faire recruter. Ces deux types de pirates ne sont pas les plus nombreux. Ils ne cherchent pas véritablement à nuire.

Et puis il y a ceux, plus nombreux, dont l'unique but est de nuire à autrui et de voler des informations confidentielles dans un but totalement illégal et frauduleux.

“ Ne donnez jamais à des inconnus vos mots de passe ou d'autres informations confidentielles, même ou surtout si l'on vous dit que c'est une question de sécurité. ”

Même si, selon une spécialiste, la quasi-totalité des internautes particuliers utilisent des modems ADSL ou câble, qui font également office de routeur. Ces équipements, souvent fournis par les opérateurs, sont une première barrière aux différentes attaques puisqu'ils ne laissent, en

principe, passer que les connexions sortantes, la prudence s'impose donc plus que jamais.

Voici donc quelques conseils pratiques.

- Mieux vaut ne pas se connecter à un réseau public inconnu.
- Choisissez des sites protégés et identifiés par « https »
- Restez prudent lorsque vous achetez sur internet surtout lorsque vous êtes connectés en Wi-Fi (réseau sans fil) et lorsque vous désirez vous connecter sur le site de votre banque.
- Ne cochez surtout pas la case : « Retenir votre mot de passe » ! Mieux vaut l'écrire sur un morceau de papier.
- Installez régulièrement les mises à jour de sécurité et un pare-feu proposés par le fournisseur. Bon nombre de pirates profitent de problèmes de sécurité qui seraient résolus avec une simple mise à jour.
- Protégez votre réseau domestique sans fil si vous en avez un.

Et n'oubliez pas : sans logiciel de protection, sans code Wi-Fi, et en ayant ses partages de connexions actifs, votre ordinateur est susceptible d'être infecté en moins de 4 minutes !

CLAUDE DOUARE

PRATIQUE

Déclaration de revenus : ce qui change



© Pixel & Création - Fotolia.com

UN MODÈLE UNIQUE DE DÉCLARATION PRINCIPALE DES REVENUS

Un seul modèle de déclaration de revenus est désormais proposé à la place de la déclaration simplifiée et de la déclaration normale.

Pour faciliter les démarches des usagers, la présentation de cette déclaration, identifiée sous la référence 2042 K, reste très proche de celle de l'année dernière. Elle a été allégée par rapport à la déclaration normale.

LE CALENDRIER DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS

Il est avancé d'une semaine par rapport à 2013 :

→ date limite de dépôt de la déclaration papier le mardi 20 mai (au lieu du 27 mai en 2013) ;

→ pour la déclaration en ligne, maintien de dates limites de dépôt sur trois zones avec une avancée aux mardis 27 mai, 3 et 10 juin (au lieu des 3, 7 et 11 juin en 2013) ;

Comme en 2013, la date limite de dépôt de la déclaration papier et la déclaration en ligne est reportée aux lundis 16 et 30 juin pour les non-résidents.

LE BARÈME DE L'IMPÔT

Le barème de l'impôt sur le revenu 2013 est revalorisé de 0,8 % après deux années de gel de la revalorisation.

LA SUPPRESSION DE LA CASE E (DÉCLARATION 2042)

La disposition transitoire prévue en faveur des personnes célibataires, divorcées ou veuves qui n'ont pas élevé seules un enfant pendant au moins cinq ans mais qui avaient bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 s'est appliquée pour la dernière fois pour l'imposition des revenus de 2012 (case E). À compter de l'imposition des revenus de 2013, ces personnes ne bénéficient plus de la demi-part supplémentaire.

L'AVANTAGE EN IMPÔT LIÉ À CHAQUE DEMI-PART SUPPLÉMENTAIRE est plafonné à 1500 €.

L'IMPOSITION DES SOMMES PERÇUES POUR LES MAJORATIONS DE PENSIONS pour 3 enfants et plus.

LES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale est prorogé jusqu'au 31.12.2015. À compter du 1.1.2013, il s'applique uniquement aux dépenses effectuées dans les logements achevés depuis plus de deux ans.

LES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Le taux global des prélèvements sociaux sur les pensions est fixé à 7,4 % qui se décomposent ainsi :

→ 6,6 % au titre de la CSG (4,2 % déductibles du revenu imposable et 2,4 % non déductibles) sauf taux réduit à 3,8 % (sous condition de ressources)

→ 0,5 % au titre de la CRDS

→ 0,3 % au titre de la CASA.

En savoir plus...

Site d'information des patients

À l'occasion du 12^e anniversaire de la loi sur les droits des malades, le Collectif interassociatif sur la santé (CISS) a lancé un site internet qui informe sur les tarifs de base, les taux de remboursement, etc. Il aborde aussi des sujets de débats tels que le choix des traitements, le consentement, les discriminations...

→ www.66millionsdimpatients.org

Alzheimer, test sanguin



La revue *Nature Medicine* décrit un test sanguin mis au point par des chercheurs américains. Basé sur l'identification de dix lipides spécifiques, il permet de repérer les personnes susceptibles de développer la maladie d'Alzheimer au cours des trois années suivantes. L'enjeu d'une détection précoce consiste à tenter de ralentir le déclin cognitif.

Hello happy taxpayers !

Le prélèvement automatique de son tiers provisionnel par les services de l'administration fiscale de Limoges ont surpris et inquiété l'un de nos adhérents, et il y avait de quoi ! Il habite dans l'Aisne, fait sa déclaration à Hirson et sur son avertissement il est précisé qu'il dépend du centre de prélèvement de Lille. Explication donnée, l'ordinateur qui gère son prélèvement est situé à Limoges et il travaille comme sous-traitant de Lille. Les suppressions d'emplois, les réorganisations à marche forcée dans l'administration fusionnée (fiscale et Trésor), se traduisent par ce type de situation quelquefois kafkaïenne pour les contribuables.

LU POUR VOUS

Innommable et innombrable

De la vieillesse considérée comme une épidémie



JEAN-JACQUES AMYOT

Ed. Dunot

« Enfin, à force de métamorphoses sociales et d'acharnement à lutter contre la mort

fatale, voilà que la majorité d'entre nous atteint l'âge de la vieillesse. Pourtant qu'entendons-nous ? On se plaint. Que s'est-il donc passé pour que cette avancée sociale finisse par ressembler, pour la plupart, à une catastrophe humaine et économique ? » Essai sur le rapport ambivalent que la société entretient avec le vieillissement de sa population et avec la vieillesse, perçue comme une source d'échec et de souffrance.

Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous



KATE PICKETT, RICHARD WILKINSON

PRÉFACE DE PASCAL CANFIN

Ed. Les Petits Matins

État de santé, espérance de vie, obésité, santé mentale, taux d'incarcération ou d'homicide, toxicomanie, grossesses précoces, succès ou échecs scolaires, bilan carbone et recyclage des déchets, tous les chiffres vont dans le même sens : l'inégalité des revenus nuit de manière flagrante au bien-être de tous.

« Nombreux sont celles et ceux qui refusent aujourd'hui encore d'entrer dans la compétition de tous contre tous... L'amitié nous maintient en forme. Cent cinquante études différentes l'ont démontré : avoir des amis, pour l'espérance de vie, c'est au moins aussi important que de fumer ou non. »

Conclusion des auteurs « Ce n'est pas la richesse qui fait le bonheur des sociétés, mais l'égalité des conditions. »

223 012 ménages sont surendettés en France en 2013, en hausse de 1 % sur 2012

13,8 milliards d'années : l'âge de l'univers confirmé par une découverte récente de traces laissées par les premières fluctuations gravitationnelles.

23 pays membres de l'Union européenne (sur 27) ont interdit la fessée.

Chiffres utiles

INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 1998

- Décembre 2013 + 0,3 %
- Janvier 2014 - 0,6 %
- Février 2014 + 0,6 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- 4^e trimestre 2013 124,83
- Variation annuelle + 0,69 %

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01.04.2013 1 161,99 €

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2014 (mensuel)..... 3 129 €

ASPA (ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES)

- Pour une personne seule / mois 792 €
- Pour un ménage / mois 1 229,60 €

VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE AU 01.07.2010 55,56 €

PENSIONS

- Revalorisation au 01.04.2013 + 1,3 %
- Minimum pension de réversion (mensuel) toutes ressources confondues .. 787,26 €
- Montant garanti : depuis le 1^{er} janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 1 051,08 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.07.2013) 13,94 €

RETENUES

- CSG (4,2% déductibles ; 2,4% non déductibles) 6,6 %
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) 3,8 %
- CRDS 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) 0,3 %

SMIC AU 01.01.2014

- Horaire 9,53 €
- Mensuel (Brut, 35 heures) 1 445,38 €

MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE À TEMPS COMPLET

- Indice majoré 308 au 01.01.2013 (brut mensuel) 1 430,76 €

COURRIER

 La place du retraité

L'enquête nationale est une excellente initiative... Les retraités ont une place dans la société, c'est un fait ; ils devraient avoir une autre place, c'est un but...

Retraité de 87 ans, très actif pour mon âge, j'ai vécu une vie professionnelle très riche et passionnante... avec de capacités réduites j'ai la possibilité de la poursuivre.

C'est un cas si exceptionnel qu'il n'a pas valeur d'exemple. Cependant il a valeur d'enseignement : chaque retraité est en mesure de participer à la vie sociale, beaucoup plus que ce n'est le cas actuellement ; et ce travail utile qu'il est en capacité de produire, qui n'est plus un travail salarié, mérite d'être stimulé et valorisé.

JEAN-PIERRE K. (COURRIEL)

 Pollution et voiture électrique, la solution ?

Nous considérons la voiture électrique comme l'exemple même de la « fausse bonne solution », lancée par les lobbies de l'industrie automobile qui essaient de se refaire une virginité environnementale et verte...

Remplacer le parc automobile existant par de l'électrique exigerait de doubler voire tripler la production française d'électricité...

Une réflexion sur la mobilité pour tous et l'environnement doit être globale et ne peut pas se réduire à un simple changement de la technologie du véhicule.

JEAN-LOUIS S.

PUBLICATIONS

HISTOIRE

Il était une fois Jaurès

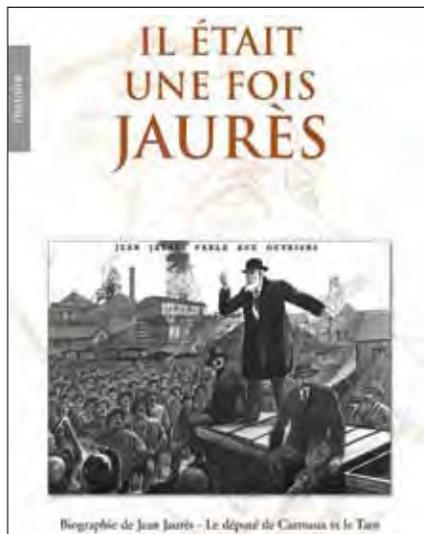
MAX ASSIÉ

Ed. Grand Sud

« 2014 année Jaurès » : pour le centième anniversaire de la mort du célèbre tarnais, Max Assié, historien tarnais, vient de lui consacrer un livre. Il s'agit d'une biographie complète : de sa naissance à Castres jusqu'au transfert des cendres au Panthéon, l'auteur retrace toute la vie de Jean Jaurès.

Du paysan au professeur de philosophie, de l'historien au journaliste de *La Dépêche* et de *L'Humanité*, du député de Carmaux au défenseur des ouvriers, du républicain au socialiste et à l'artisan de l'unité socialiste, de l'humaniste à l'anticolonialiste, de l'internationaliste au pacifiste.

Année après année, mois après mois, souvent semaine après semaine et jour après jour, et même en ce funeste 31 juillet 1914, heure par heure, l'auteur emmène le lecteur sur les pas de Jean Jaurès.



ESSAI

... Agissez !

MICHEL COULON

Ed. Sillages

Petit opuscule (58 pages avec dessins humoristiques de Yann Morard) qui se veut très simple et accessible à tous. Il est le résultat d'une mise à plat d'un certain nombre de réflexions et discussions politiques tenues par l'auteur avec la famille, les amis...

Ce texte est donc le résultat de plusieurs... décennies de ces pensées philosophico-syndicalo-politiques.

DÉCÈS

Raymond BODIGUEL, ancien membre de la Commission exécutive nationale est décédé fin mars. Tout au long de sa vie professionnelle mais aussi, et tout naturellement, en qualité de retraité, Raymond a toujours été un militant connu et reconnu qui a toujours mis toutes ses qualités humaines au service du SNUI, qu'il représentait à la CE Nationale de la FGR. Un honnête homme nous a quitté.

Eliane COLOMBEL, ancienne secrétaire départementale de Seine Maritime s'en est allée. Elle a exercé cette fonction plus de dix ans, avec conviction. Militante profondément engagée, elle a toujours recherché le consensus pour défendre la cause de la FGR et de ses adhérents. Elle se tenait à l'écoute, avec chaleur et convivialité.